

SOCIAL

Octobre rose : un rendez-vous essentiel pour la santé des femmes

PRÉVENTION

Le cancer du sein, s'il est dépisté tôt, se guérit dans 9 cas sur 10. Encore faut-il se faire dépister... L'examen est pris en charge à 100%.

Chaque année, le mois d'octobre est marqué par Octobre rose, une campagne nationale de sensibilisation au dépistage du cancer du sein. Avec plus de 61 000 nouveaux cas en 2023 et près de 12 800 décès, il s'agit du cancer le plus fréquent chez les femmes. Détecté tôt, il se guérit dans 9 cas sur 10, pourtant la participation reste encore insuffisante : moins d'une femme sur deux y a recours.

Pourquoi se faire dépister ?

Le dépistage du cancer du sein permet de repérer des anomalies à un stade très précoce, avant même l'apparition de symptômes. Cela augmente considérablement les chances de guérison et permet souvent des traitements moins lourds.

Il s'adresse à toutes les femmes âgées de 50 à 74 ans, sans symptôme particulier ni antécédents familiaux lourds. Depuis 2024, tous les deux ans, la caisse d'assurance maladie adresse un courrier d'invitation accompagné d'un bon de prise en charge à chaque femme concernée.

Comment ça se passe ?

On peut choisir un radiologue agréé dans la liste jointe au courrier ou via

le site jefaismondepistage.fr.

Mammographie et examen clinique : le radiologue réalise deux clichés par sein et examine les seins. L'acte ne dure que quelques minutes. Puis les clichés sont systématiquement analysés par deux radiologues pour garantir une interprétation fiable.

Les résultats arrivent sous deux semaines par courrier, et ils sont transmis au médecin choisi par la patiente.

L'examen est pris en charge à 100 %, sans avance de frais. Si des examens complémentaires sont nécessaires, ils seront remboursés dans les conditions habituelles.

Il est important de ne pas attendre deux ans si, entre-temps, il y a un changement inhabituel (boule, écoulement, modification de la peau ou du mamelon) : dans ce cas, consultez sans délai médecin traitant ou gynécologue.

Une prise de rendez-vous simplifiée

Un des freins au dépistage est souvent la difficulté de trouver un créneau disponible. Pour simplifier la démarche, le site jefaismondepistage.fr permet, en entrant simplement son code postal, de trouver en quelques



secondes les radiologues agréés proches de chez soi. Depuis un smartphone, il est même possible d'appeler directement pour prendre un rendez-vous.

Des gestes simples qui font la différence

En plus du dépistage, certaines habitudes de vie contribuent à prévenir le cancer du sein :

- limiter la consommation d'alcool,
- éviter le tabac,
- manger varié et équilibré,
- pratiquer une activité physique régulière.

Le dépistage, une chance à saisir

Parce que la santé compte, l'invitation au dépistage ne doit pas être laissée au fond d'un tiroir. Dans le rythme du quotidien, on remet souvent sa santé à plus tard — pourtant, le dépistage du cancer du sein est un rendez-vous simple, gratuit et rapide. Ce n'est pas une contrainte : c'est une chance, un outil précieux mis à disposition. Il faut en faire un rendez-vous prioritaire. Et s'il y a des questions ou des inquiétudes, le mieux est d'en parler à son médecin traitant ou à son gynécologue.

Conseils sécurité et prévention

PRATIQUE

Depuis 2024, la MSA Gironde et la Chambre d'Agriculture sont partenaires pour promouvoir la prévention et la sécurité au travail sur le nouveau site internet MatéVi.

MatéVi est la base de données sur le machinisme vitivinicole développée par le Vinopôle Bordeaux-Aquitaine. Plus qu'un site Internet, c'est un véritable outil d'aide à la décision qui guide les viticulteurs dans le

choix des matériels viticoles et œnologiques les mieux adaptés à leurs besoins.

Tracteurs, outils de travail du sol et d'entretien de la vigne, pulvérisateurs, cuves, pompes

et filtres... plus de 1 700 fiches techniques y sont répertoriées.

Dans la rubrique « Conseils Sécurité et Prévention » de nombreux articles sont disponibles pour accompagner les professionnels à utiliser leur matériel en sécurité, tout en respectant la réglementation en vigueur. Quelques exemples : L'utilisation du quad en viticulture, l'intégration des exosquelettes, la prévention du risque routier agricole, le risque CO₂ dans les chais, un guide sur la sécurité à

l'occasion des traitements phyto, des informations pratiques dans les fiches matériels...

